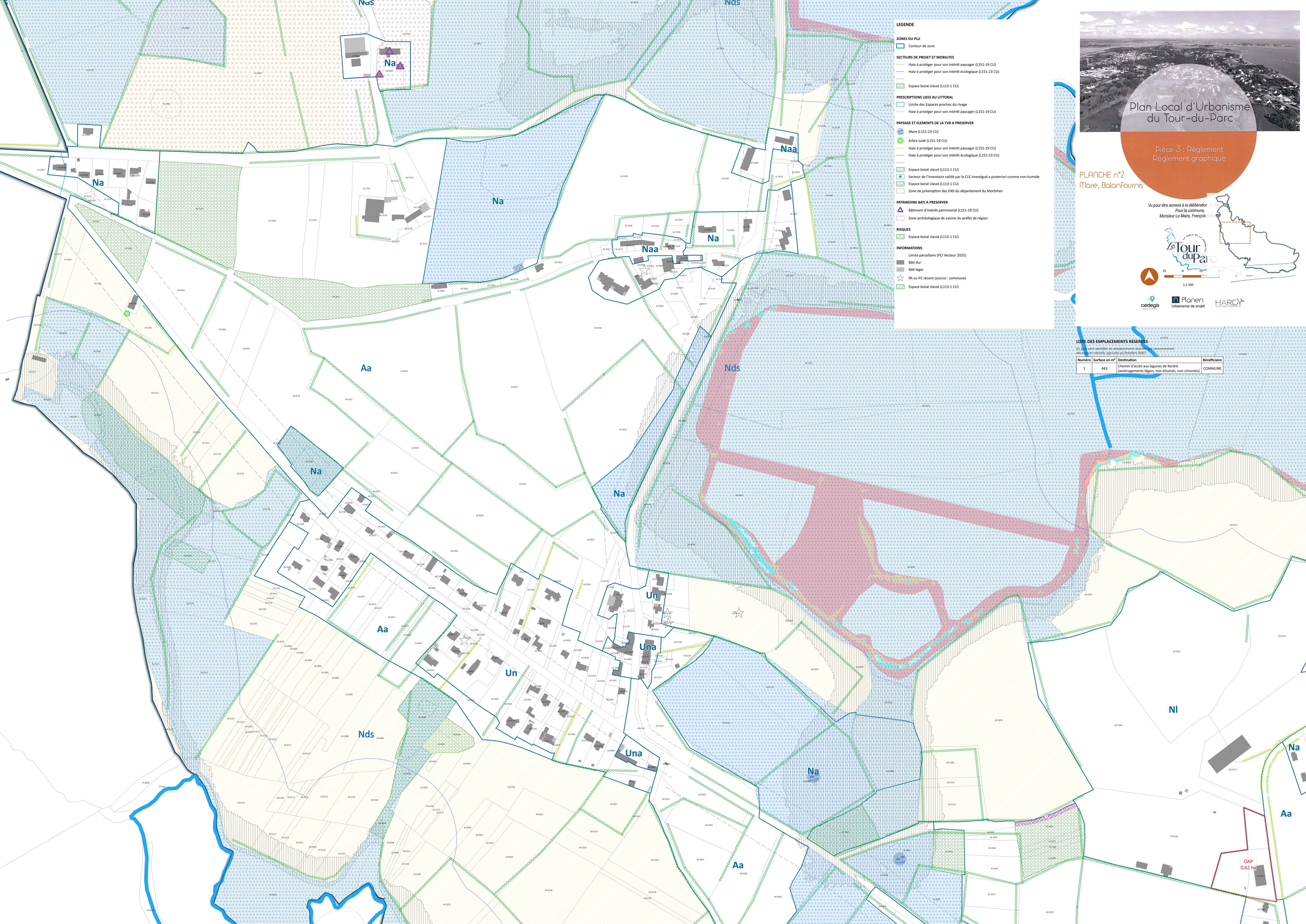




LEGENDE

ZONES DU PLU
Contour de zone

SECTEURS DE PROJET ET MOBILITES
Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)
Haie à protéger pour son intérêt écologique (L151-23 CU)

PRESCRIPTIONS LIEES AU LITTORAL
Limite des Espaces proches du rivage
Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)

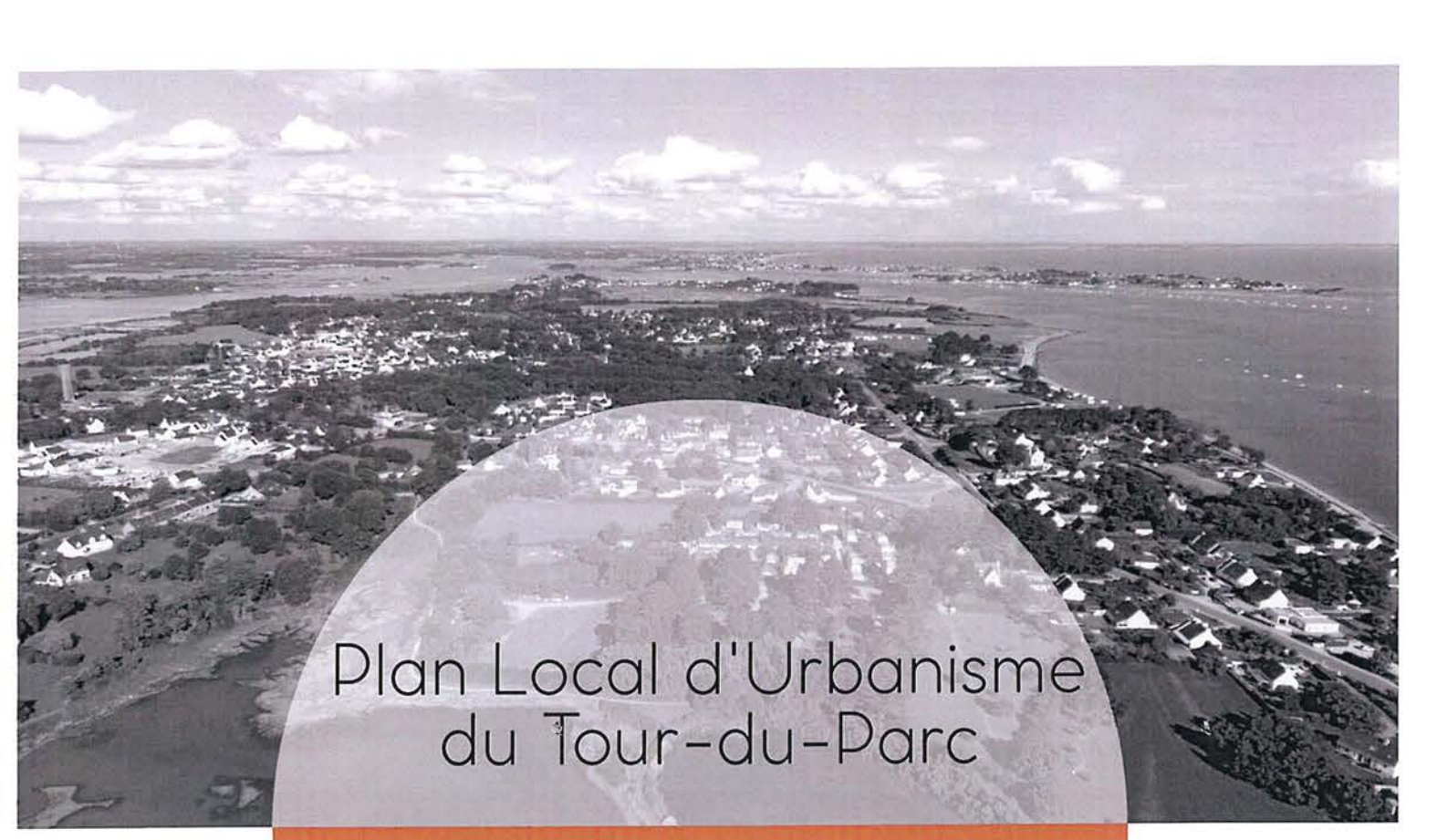
PAYSAGE ET ELEMENTS DE LA TVB A PRESERVER
Mare (L151-23 CU)
Arbre isolé (L151-19 CU)
Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)
Haie à protéger pour son intérêt écologique (L151-23 CU)

ESPACE BOISE CLASSÉ (L113-1 CU)

PATRIMOINE BATI A PRESERVER
Bâtiment d'intérêt patrimonial (L151-19 CU)
Zone archéologique de saisine du préfet de région

RISQUES
Espace boisé classé (L113-1 CU)

INFORMATIONS
Limite parcellaire (PCI Vecteur 2025)
Bâti dur
Bâti léger
PA ou PC récent (source : commune)
Espace boisé classé (L113-1 CU)

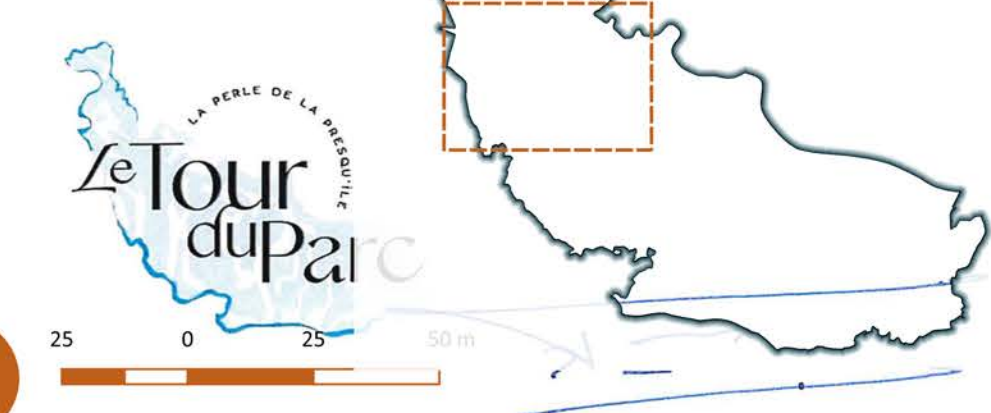


Plan Local d'Urbanisme du Tour-du-Parc

Pièce 3 : Règlement
Règlement graphique

PLANCHE n°2
Mare, Balanfourins

Vu pour être annexé à la délibération du 15/06/2025
Pour la commune,
Monsieur Le Maire, François

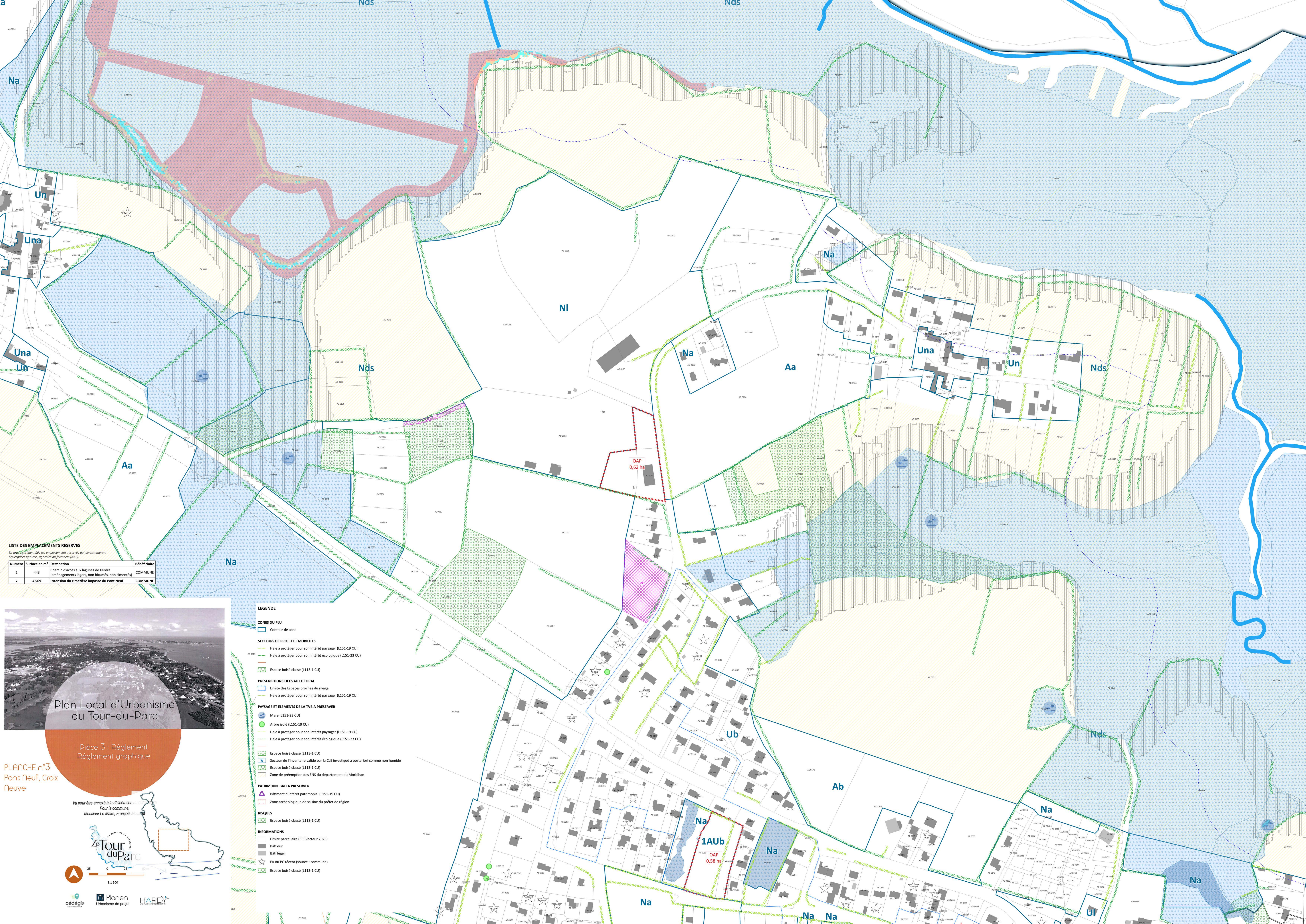


LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

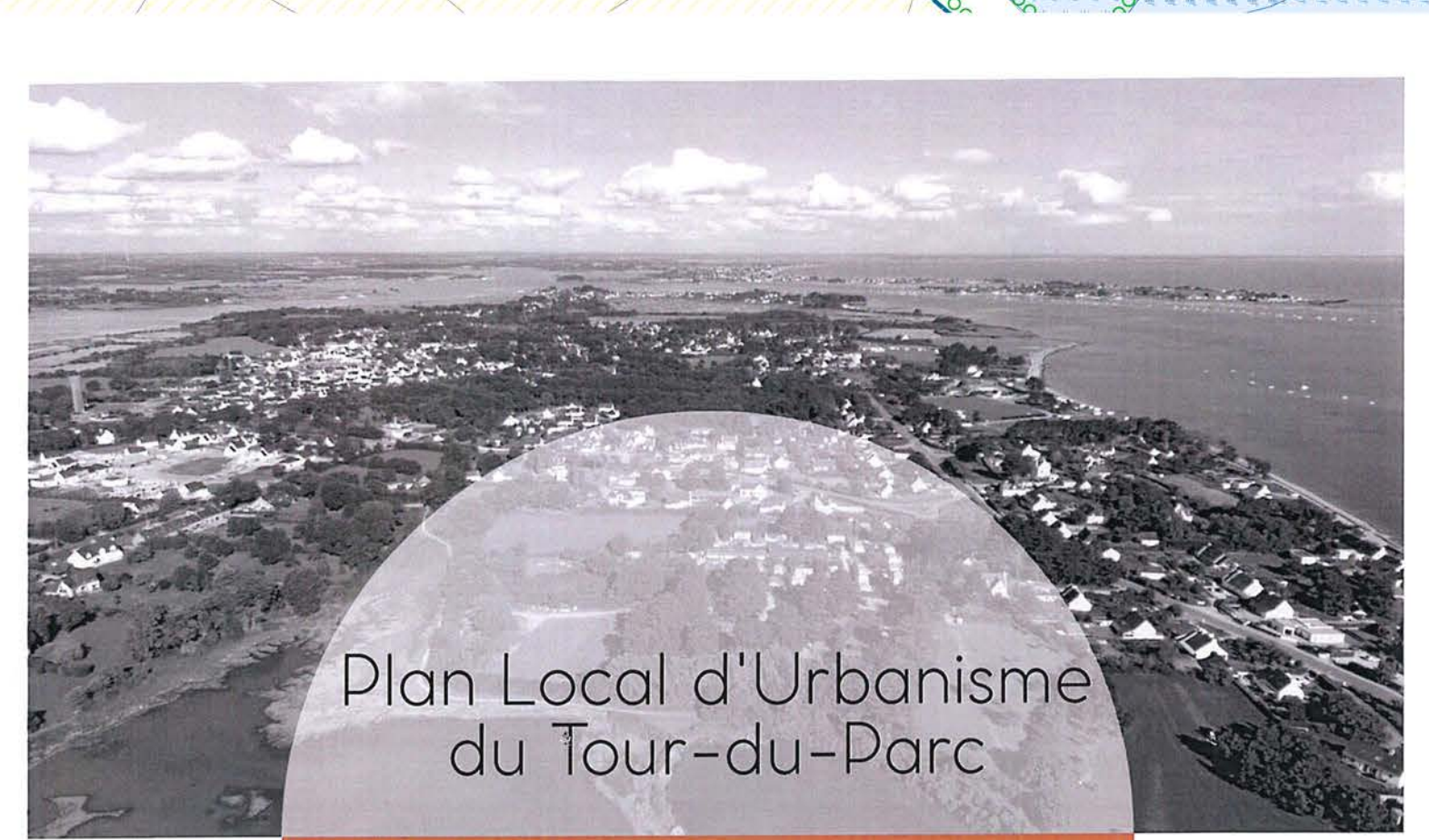
En sont identifiés les emplacements réservés au consommateur
des espaces naturels, agricoles ou forestiers (NACF).

N°	Surface en m²	Destination	Bénéficiaire
1	443	Chemin d'accès aux lagunes de Kendré (aménagement légers, non bitumés, non cimentés)	COMMUNE

OAP
0,62 ha



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
En gras/italique : emplacements réservés qui consacreront des espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAP)			
N°	Surface en m²	Destination	Bénéficiaire
1	443	Chemin d'accès aux lagunes de Kerdre (aménagement léger, non bitumé, non cimenté)	COMMUNE
7	4 569	Extension du cimetière impasse du Pont Neuf	COMMUNE



Plan Local d'Urbanisme
du Tour-du-Parc

Pièce 3 : Règlement
Règlement graphique



- LEGENDE**
- ZONES DU PLU**
- Contour de zone
- SECTEURS DE PROJET ET MOBILITES**
- Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)
 - Haie à protéger pour son intérêt écologique (L151-23 CU)
 - Espace boisé classé (L113-1 CU)
- PRESCRIPTIONS LIEES AU LITTORAL**
- Limite des Espaces proches du rivage
 - Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)
- PAYSAGE ET ELEMENTS DE LA TVB A PRESERVER**
- Mare (L151-23 CU)
 - Arbre isolé (L151-19 CU)
 - Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)
 - Haie à protéger pour son intérêt écologique (L151-23 CU)
 - Espace boisé classé (L113-1 CU)
 - Secteur de l'inventaire validé par la CLE investiguée a posteriori comme non humide
 - Espace boisé classé (L113-1 CU)
 - Zone de préemption des ENS du département du Morbihan
- PATRIMOINE BATI A PRESERVER**
- Bâtiment d'intérêt patrimonial (L151-19 CU)
 - Zone archéologique de saisine du préfet de région
- RISQUES**
- Espace boisé classé (L113-1 CU)
- INFORMATIONS**
- Limite parcellaire (PCI Vecteur 2025)
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - PA ou PC récent (source : commune)
 - Espace boisé classé (L113-1 CU)



LEGENDE

ZONES DU PLU

Contour de zone

SECTEURS DE PROJET ET MOBILITES

- Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)
- Haie à protéger pour son intérêt écologique (L151-23 CU)

PRESCRIPTIONS LIEES AU LITTORAL

- Limite des Espaces proches du rivage
- Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)

PAYSAGE ET ELEMENTS DE LA TVB A PRESERVER

- Mare (L151-23 CU)
- Arbre isolé (L151-19 CU)
- Haie à protéger pour son intérêt paysager (L151-19 CU)
- Haie à protéger pour son intérêt écologique (L151-23 CU)
- Espace boisé classé (L113-1 CU)
- Secteur de l'inventaire validé par la CLE investiguée a posteriori comme non humide
- Espace boisé classé (L113-1 CU)
- Zone de préemption des ENS du département du Morbihan

PATRIMOINE BATI A PRESERVER

- Bâtiment d'intérêt patrimonial (L151-19 CU)
- Zone archéologique de saisine du préfet de région

RISQUES

- Espace boisé classé (L113-1 CU)

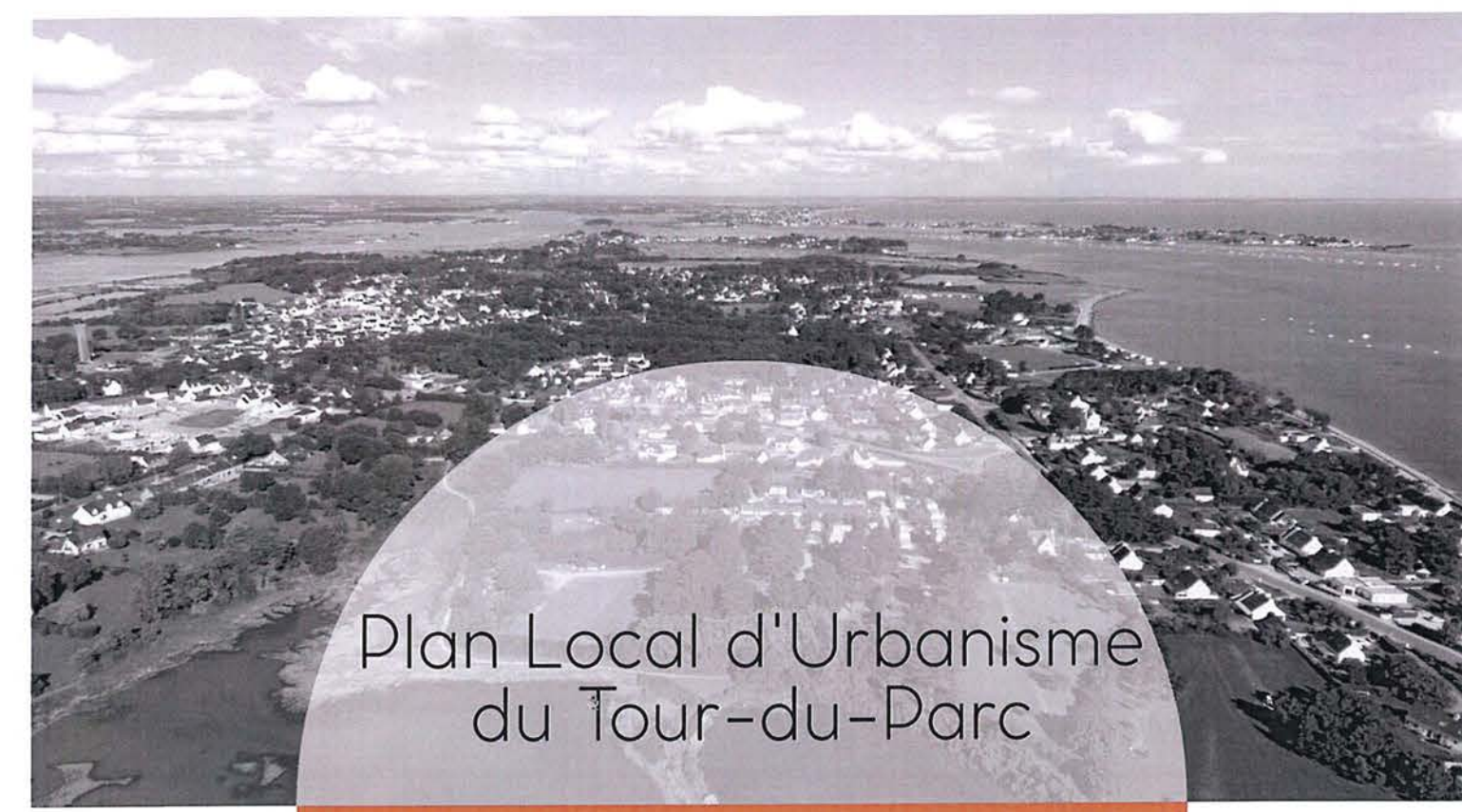
INFORMATIONS

- Limite parcellaire (PCI Vecteur 2025)
- Bâti dur
- Bâti léger
- PA ou PC récent (source : commune)
- Espace boisé classé (L113-1 CU)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

En gris sont identifiés les emplacements réservés qui concernent des espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAAF).

Número	Surface en m²	Désignation	Bénéficiaire
2	2 159	Création de parkings (aménagement légers, non bitumés, non cimentés)	COMMUNE
3	708	Connexion piétonne impasse de Chauchir - SPPL (aménagement légers, non bitumés, non cimentés)	COMMUNE
4	290	Connexion piétonne vers le chemin des Vignes (aménagement légers, non bitumés, non cimentés)	COMMUNE
6	1 071	Accès à la zone Uip (aménagement légers, non bitumés, non cimentés)	COMMUNE
10	389	Accès à la zone Ac (aménagement légers, non bitumés, non cimentés)	COMMUNE



Pièce 3 : Règlement
Règlement graphique

PLANCHE n°5
Pencadenic

Vu pour être annexé à la délibération du 14/06/2024
Pour la commune,
Monsieur Le Maire, François LEBLANC



cedégis

Planen
Urbanisme de projet

HARDY
Urbanisme de projet



1:1 500